



COMMISSION DES THONS DE L'OCEAN INDIEN
Appel à manifestation d'intérêt

Travaux :	Étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI.		
Lieu :	Basé dans son pays d'origine		
Date de début d'attribution prévue :	1er septembre 2018	Durée :	Fin d'ici le 30 juin 2019

DESCRIPTION GENERALE DES TRAVAUX

Le Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) est une organisation intergouvernementale chargée de la gestion des thons et espèces apparentées dans l'Océan Indien. À sa 22ème session, la Commission a adopté la Résolution 18/09 détaillant les exigences relatives à une étude de portée sur les données et indicateurs socioéconomiques des pêcheries de la CTOI. Cette Résolution a été adoptée au vu de la responsabilité de la CTOI de suivre les aspects économiques et sociaux des pêcheries fondées sur les stocks couverts par l'Accord, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement.

À cette fin, le Secrétariat de la CTOI nécessite les services de conseil à court terme pour les activités suivantes (telles que définies à l'Annexe 1 de la Résolution 18/09) :

1. Décrire les aspects économiques et sociaux des pêcheries, en ayant plus particulièrement à l'esprit les intérêts des États côtiers en développement, et identifier la disponibilité des données et indicateurs socio-économiques qui décriraient les aspects économiques et sociaux des pêcheries des CPC respectives, y compris mais sans s'y limiter : la contribution socioéconomique aux pêcheries, la dépendance économique à l'égard des ressources halieutiques, les revenus des exportations, les conditions d'emploi et les interactions entre les segments des flottes, l'impact des locations des ressources halieutiques, y compris les accords de pêche avec des tiers, sur les économies locales en termes de revenus, d'investissements et d'emplois.
2. Évaluer et documenter les données socioéconomiques qui ont été, et sont actuellement, collectées par les CPC ou d'autres organisations qui relèvent du domaine public, sur les pêcheries de la CTOI;
3. Évaluer et documenter les données socioéconomiques qui ont été, et sont actuellement, collectées par les CPC ou d'autres organisations mais qui ne relèvent pas du domaine public, sur les pêcheries de la CTOI, dans la mesure du possible dans le cadre de la loi ;
4. Évaluer a) si les données peuvent être plausiblement et uniformément collectées et b) s'il serait pertinent de calculer les indicateurs proposés. Ceci devrait inclure, dans la mesure du possible, une discussion sur les données en elles-mêmes, la qualité des données, les périodes temporelles et les taux de couverture ;
5. Formuler des recommandations sur les indicateurs compte tenu des données disponibles. Formuler des

recommandations sur les exigences et l'harmonisation en matière de données ; et

6. Formuler des recommandations sur la gestion et la déclaration des données et les frais y afférents à la CTOI.

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des experts en vue de réaliser les travaux ci-dessus. En résumé, le consultant devra

- Élaborer un projet de rapport aux fins de commentaires par les membres de la Commission
- Répondre aux commentaires avant d'élaborer un rapport final qui sera soumis à la Commission
- Présenter les résultats du rapport à la Commission en juin 2019.

Le consultant prendra également en compte les informations provenant d'initiatives existantes portant sur l'importance socioéconomique des pêcheries de l'Océan Indien, y compris, le cas échéant, les travaux de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies ; le projet pilote sur les aspects socioéconomiques des pêches de la Fondation de Coopération d'Outre-mer pour la Pêche du Japon (OFCF) ; l'Initiative de surveillance socioéconomique mondiale pour la gestion côtière (Global Socioeconomic Monitoring Initiative for Coastal Management - SocMon) ; les études socioéconomiques entreprises dans le cadre des Partenariats des océans pour des pêcheries durables et la conservation de la biodiversité (un projet financé par le GEF mis en œuvre par la Banque mondiale et le BOBP-IGO) ; et l'objectif 14.7 des Objectifs de développement durable (SDG) du Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN).

Résultats clés

1. Projet de rapport : d'ici le 15 février 2019
2. Rapport final (faisant suite à l'examen des commentaires formulées par la Commission) : d'ici le 15 avril 2019.
3. Présentation powerpoint sur les résultats de l'étude : d'ici le 14 juin 2019

La présentation sera réalisée à la Commission lors de sa réunion du 17 au 21 juin 2019.

La Commission remercie le Projet thonier ZADJN, l'International Pole and Line Foundation, le WWF et le Projet SWIOFISH 1 pour le financement de ces travaux.

VOTRE MANIFESTATION D'INTERET

Les manifestations d'intérêt doivent être soumises par e-mail à iotc-secretariat@fao.org et seront acceptées jusqu'à la fermeture des bureaux le 17 août 2018. La sélection du consultant sera basée sur :

1. Une brève proposition décrivant comment les travaux seront réalisés ;
2. l'expérience ;
3. le tarif

Il est à noter que le consultant sélectionné sera contracté par la Commission des Thons de l'Océan Indien.